

EXTRAIT DU REGISTRE D
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Madame Jeanne Maryse SEGUI

Séance publique du 20 OCTOBRE 2023 à 08h30

Date de convocation : 13 octobre 2023

Délibération
N°C2023_191

Membres en exercice :	77
Votants :	73
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0
Abstention :	13

SECRETARE DE SEANCE : BOUISSET Cyrielle

PRESENTS : ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BANOS Eric, BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CASTAN Luc ; CESAR Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FAURAN Jean-Paul ; FRANCOIS Patrick ; GERMA Alain ; GUENFICI Alexandre ; HERNANDEZ Joël ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; KAISER Stéphanie ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; LUCIEN Gérard ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; NAVARRO Anaïs ; NUNEZ Frédéric ; PARRA Eric ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SEGUI Jeanne Maryse ; TEXIER Bruno ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VICO Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : BESTUE Brigitte ; BORSNAK Philippe ; BOUTIE Catherine ; CHING Monique ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; GIARDINA Vincenzo ; MAILLARD Sylvain ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; PINET Marie-Christine ; PY Michel ; RENAULT Régine ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; TIXIER Sandrine ; VERGNES Magali

EXCUSES : BASTIE Yves ; BESSE Jean-Baptiste ; DARAUD Jean-François ; PAVAN Gaëlle

EXCUSES AVEC PROCURATION : AMBROSINO Jean-Marc ; GOUIRY Catherine ; HUYNH-VAN Nathalie ; PAIRO Jacques ; PECH Olivier ; THIVENT Viviane

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : BESTUE Brigitte (à partir de l'élection du 9° vice-Président) ; BORSNAK Philippe (à partir de l'élection du 8° vice-Président) ; BOUTIE Catherine (à partir de l'élection du 11° vice-Président) ; CHING Monique (à partir de l'élection du 3° délégué Conseiller Communautaire) ; FABRE Alain (à partir de l'élection du 12° vice-Président) ; FAGES Gilles (à partir de l'élection du 10° vice-Président) ; GIARDINA Vincenzo (à partir de la délibération C2023_192) ; MAILLARD Sylvain (jusqu'à l'élection du 8° vice-Président et à partir de l'élection du 12° vice-Président) ; MONIE Jean-Marie (à partir de l'élection du 12° vice-Président) ; MONTAGNIER André-Luc (à partir de l'élection du 7° vice-Président) ; PINET Marie-Christine (à partir de l'élection du 4° vice-Président) ; PY Michel Monique (à partir de l'élection du 3° délégué Conseiller Communautaire) ; RENAULT Régine (à partir de la délibération C2023_194) ; SAINTE-CLUQUE Nicolas (à partir de l'élection du 7° vice-Président) ; TIXIER Sandrine (jusqu'à l'élection du 9° vice-Président) ; VERGNES Magali (à partir de l'élection du 9° vice-Président)

Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées

OBJET : INSTANCES COMMUNAUTAIRES – CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES – Election du Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération

Suite au décès de Maître Didier MOULY, Maire de la Ville de Narbonne et Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, il convient de procéder à une nouvelle élection du Président,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-14 du CGCT, applicable sur renvoi de l'article L5211-2, lorsque l'élection du maire ou des adjoints est annulée ou que, pour toute autre cause, le maire ou les adjoints ont cessé leurs fonctions, le conseil municipal doit être convoqué pour procéder au remplacement du maire ou d'un adjoint dans la quinzaine de la vacance,

Vu la complétude de l'effectif du conseil communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral N°MACIT-INTERCO-2021-180 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9,

Vu le procès-verbal de l'élection du président,

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT).

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré soixante conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président.

Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Deux assesseurs au ont été désignés:

- Mme ALAUX Sylvie
- Mr SAINTE-CLUQUE Nicolas

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il était porteur d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'administration.

Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré (0).

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 73

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de votes blancs : 12

Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 60

Majorité absolue : 37

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MALQUIER Bertrand	60	Soixante

Monsieur MALQUIER Bertrand, est élu Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Monsieur MALQUIER Bertrand est immédiatement installé dans ses fonctions.

Délibération certifiée exécutoire compte
tenu de sa transmission
en Sous-Préfecture

le : |PREF|
et de sa publication
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Bertrand MALQUIER,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Montpellier (6, RUE PITOT - 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ou www.telerecours.fr).